



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010.

Le vingt-neuf mars deux mille dix à 18h 30, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Claude Leclère, Maire.

**Présents :** M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, M. Liot, Mme Sueur, Mme Prieur, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Heutte, Mme Broustail, Mme Perraud, M. Vrignon, M. Letellier, Mme Touzé, Mme Pomikal.

Mme Baury à partir de 19h 35 (a donné pouvoir à Mme Prieur)

Mme Denis jusqu'à 20h (a donné pouvoir à Mme Perraud)

**Absents :**

Mme Pasquier (ayant donné pouvoir à Mme Broustail)

Mme Lepaon (ayant donné pouvoir à M. Lafage)

M. Pégeault (ayant donné pouvoir à Mme Pomikal)

M. Hubert (ayant donné pouvoir à Mme Touzé)

M. Alcindor, M. Mauger, M. Maurel, Mme Mullier, M. Savary.

**Secrétaire de séance :** M. Vrignon.

### **FINANCES :**

- **BUDGET PRINCIPAL :**

-  **Compte administratif 2009 :**

En présence de M. Fusée, receveur municipal, M. le maire invite le conseil à délibérer sur le compte administratif.

M. Lecerf reprend le détail des réalisations par chapitres et apporte si besoin, toutes précisions sur l'exécution du budget 2009.

Le résultat de clôture de traduit comme suit :

Section	résultat de l'exercice 2009	résultat cumulé	restes à réaliser	résultat final
investissement	1 282 289.84 €	785 728.60 €	- 340 969.00 €	444 759.60 €
fonctionnement	268 884.41 €	386 708.26 €		386 708.26 €
total	1 551 174.25 €	1 172 436.86 €	- 340 969.00 €	831 467.86 €

Sous la présidence de M. Christian Lafage, le Maire s'étant retiré, le conseil municipal :

**Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

**Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2009 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECLERE, Maire.

 **Compte de gestion :**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

 **Délibérations annexes au compte administratif :**

Le conseil municipal conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

- Prend acte du bilan annuel sur les actions de formation des élus pour l'exercice budgétaire 2009.
- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2009.

 **Affectation du résultat :**

M. Lecerf rappelle le résultat constaté au compte administratif 2009 :

- l'excédent en section de fonctionnement s'élève à 386 708.26 €
- la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement

Il propose donc d'inscrire au budget 2010, le report de l'excédent disponible, soit 386 708.26 € en section de fonctionnement, et 785 728.60 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

 **Vote des taux d'imposition :**

Le conseil municipal décide la reconduction des taux d'imposition, soit :

Taxe d'habitation	15,00 %
Taxe foncière (bâti)	37,56 %
Taxe foncière (non bâti)	81,34 %

## Budget 2010 :

Le budget 2010 s'équilibre à hauteur de 3 868 608.26 € en fonctionnement et de 1 344 158.60€ en investissement, soit un équilibre global du budget (fonctionnement + investissement de 5 212 766.86 €).

### **Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :**

Chap. 011- charges à caractère général : 1 060 100.26 €  
Chap. 012- charges de personnel : 1770 000 €  
Chap. 022 - dépenses imprévues : 15 000 €  
Chap. 023 - virement à la section d'investissement : 201 023 €  
Chap.042 - opérations d'ordre : 139 000 €  
Chap. 65 - autres charges de gestion courante : 573 200 €  
Chap. 66 - charges financières : 55 285 €  
Chap. 67 - charges exceptionnelles : 55 000 €

### **Les recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :**

Chap. 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 386 708.26 €  
Chap. 013 - Atténuation de charges : 35 000 €  
Chap. 042 - écritures d'ordres : 20 000 €  
Chap. 70 - produits des services : 202 000 €  
Chap. 73 - Impôts et taxes : 2 019 700 €  
Chap. 74 - Dotations et participations : 1 185 200 €  
Chap. 75 - Autres produits de gestion courante : 15 000 €  
Chap. 77 - Produits exceptionnels : 5 000 €

### **Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :**

Chap. 020 - dépenses imprévues : 15 884 €  
Chap. 040 et 041 - opérations d'ordre : 20 000 €  
Chap. 16 - remboursement dette en capital : 156 000 €  
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles : 5 600 €  
Chap. 21 - Immobilisations corporelles : 489 249.60 €  
Chap. 23 - Immobilisations en cours : 657 465 €

### **Les recettes d'investissement se décomposent de la manière suivante :**

Chap. 001- Excédent reporté : 785 728.60 €  
Chap. 021- virement de la section de fonctionnement  
Chap. 040- opérations d'ordre : 139 000 €  
Chap. 10- Dotations, fonds & réserves divers : 98 000 €  
Chap. 13- subventions d'investissement : 120 407 €

- **BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :**

### Compte administratif :

Le résultat de clôture est ainsi constaté :

Section	résultat de l'exercice 2009	résultat cumulé	restes à réaliser	résultat final
investissement	154 759.67 €	134 439.83 €	- 786.41 €	133 653.42 €
fonctionnement	31 211.71 €	84 261.72 €		84 261.72 €
total	185 971.38 €	218 701.55 €	- 786.41 €	217 915.14 €

Sous la présidence de M. Christian Lafage, le Maire s'étant retiré, le conseil municipal

Donne acte au maire de la présentation du compte administratif

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête en conséquence les résultats de l'exercice 2008 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECLERE, Maire.

#### **Compte de gestion :**

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

#### **Affectation du résultat :**

M. Lecerf rappelle le résultat constaté au compte administratif 2009 :

- l'excédent en section d'exploitation s'élève à 84 261.72 €
- la section d'investissement ne présente aucun besoin de financement

Il propose donc d'inscrire au budget 2010, le report de l'excédent disponible, soit 84 261.72 € en section d'exploitation, et 134 439.83 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité.

#### **Budget 2010 :**

Le budget eau s'équilibre à 141 011.72 € en section d'exploitation, et à 261 439.83 € en section d'investissement.

Le programme d'investissement concerne essentiellement les travaux sur le réseau rue François Mitterrand pour 200 000 €.

#### **PASS-FONCIER :**

Par décision du 20 Octobre 2008, modifiée par une nouvelle délibération du 13 Juillet 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe de mise en place du PASS-FONCIER® sur la Commune, en octroyant 20 subventions à l'accession sociale.

Ces subventions étaient réservées à la réalisation du Lotissement « Le Val de l'Isle », rue Serge Rouzière.

Constatant que seuls 7 accédants ont utilisé ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les critères d'octroi antérieurs pour les 13 PASS-FONCIER® restants, en les dédiant à l'opération dénommée « Le Parc de la Baronnie », située 45, rue de Saint André - la 1<sup>ère</sup> tranche étant dénommée « Le Parc Desmeserets » - afin de permettre aux jeunes ménages d'accéder. Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal :

**donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour appliquer les critères d'attribution définis ci-dessus, pour la mise en place du PASS-FONCIER®, dans le cadre de la réalisation de l'opération précitée,

**l'autorise** à signer tout document relatif à cette affaire.

**dit que la présente délibération complète la délibération n°57/2009 du 13 Juillet 2009.**

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire au titre de cette délégation, à savoir :

**N°1/2010** : signature de l'avenant n°1 au contrat conclu avec la sté MERCURY pour le remplacement de la balayeuse Citynet par une balayeuse de voirie de marque MFH. Le montant du loyer mensuel est porté à la somme de 2 450 € HT (au lieu de 2 200) pour la période restant à courir jusqu'à la fin du contrat initial, soit jusqu'au 1.12.2011.

#### **CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CALVADOS :**

La convention initiale arrive à son terme le 31 mars 2010, elle est actuellement en cours de renégociation. Afin de permettre à la commission d'achever ses travaux, le conseil municipal décide de reconduire cette convention jusqu'au 30 septembre 2010.

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Claude Leclère.